

Consultation publique
Projet d'arrêté préfectoral portant désignation des zones vulnérables aux nitrates
d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne
Position de FNE Pays de la Loire – 30 novembre 2016

France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement agissant dans le cadre de la région Pays de la Loire.

La révision de la carte des zones vulnérables du bassin Loire-Bretagne fait suite à deux révisions respectivement opérées en 2012 et 2014 ainsi qu'à deux décisions de justice intéressant directement l'identification des zones vulnérables : l'arrêt rendu le 13 juin 2013 par la Cour de justice de l'Union européenne soulignant l'insuffisance du classement retenu par la France et l'arrêt rendu le 24 juillet 2015 par la Cour administrative d'appel de Nantes et annulant, à l'initiative de la profession agricole, la révision de 2012 sur des fondements autres que scientifiques.

Cette nouvelle révision aboutit à classer l'ensemble de la région Pays de la Loire en zone vulnérable, sur le fondement de données scientifiques incontestables.

Ce classement intégral **était déjà nécessaire en 2012** et revendiqué à ce titre par notre fédération de façon constante depuis lors. Il aboutira en effet à l'échelle de notre région à la **simplification** et à l'**efficacité renforcée** de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates en incluant les secteurs qui échappaient de façon abusive aux règles contenues dans le programme régional nouvellement adopté.

Nous ne pouvons que confirmer notre position favorable à cette nouvelle délimitation, utile et nécessaire.

C'est avec satisfaction que nous constatons que cette recherche de cohérence à l'échelle régionale n'est plus remise en cause par certains représentants de la profession agricole, dont la contestation de la révision de 2012 a sans aucun doute contribué à la complexité que cette nouvelle révision vise à faire disparaître.

Ce même souci de lisibilité du dispositif impose qu'il soit mis en œuvre de façon homogène sur le territoire au plus vite, ce qui passe notamment par une mise aux normes rapide des installations de stockage dans les zones nouvellement identifiées. **Un report des obligations de mise en œuvre serait évidemment contre-productif.**

Par ailleurs, la mise en évidence de la dégradation continue de la qualité des eaux au sein de secteurs déjà identifiés en tant que zone vulnérable en vertu des anciens classements doit

nécessairement interroger quant à **la suffisance du cinquième programme d'actions régional** contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

FNE Pays de la Loire estime indispensable que la réflexion autour de la révision de ce programme à l'horizon 2018 donne lieu à un renforcement plus que significatif du dispositif.

Jean-Christophe GAVALLET
Président de FNE Pays de la Loire

